



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #DM-2024-01

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Conseil municipal, qui sera tenue le mardi 6 février 2024 à 20h00, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # DM-2024-01 relative à l'ajout d'une issue supplémentaire en façade d'une résidence deux générations projetée au 2462, 2^e Rang, lot 2 707 444 à Saint-Hugues.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser, en façade, une issue distincte pour le logement deux générations.

En vertu des dispositions relatives aux résidences deux générations présentes dans l'article 14.4 du règlement de zonage no. 269-06, une issue distincte aménagée pour le logement doit être localisée dans la cour latérale ou arrière. Or, selon le plan préparé par Bastiani Architecture en date du 5 décembre 2023, la configuration de la résidence et du logement deux générations ne permettrait pas de localiser l'issue supplémentaire en cour latérale ou en cour arrière.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 février 2024.

Carole Thibeault

Carole Thibeault
Directrice générale
16 janvier 2024